



ENSEMBLE CONTRE LA CORRUPTION

E.C.C.

COMMUNIQUE DE PRESSE :

ECC condamne la déclaration du Président Jovenel MOÏSE et met l'OEA en garde contre la violation de sa charte

Ensemble Contre la Corruption (ECC) prend note de la déclaration du Président Jovenel MOÏSE, faite dans le quotidien américain Miami Herald du 10-12 Juillet 2019, par laquelle il informe avoir sollicité de l'Organisation des Etats Américains (OEA) l'envoi d'une commission d'audit pour travailler sur le dossier PetroCaribe. Cette demande du Chef de l'Etat emmène Ensemble Contre la Corruption à faire les quatre (4) considérations suivantes :

Première Considération :

Le Président de la République est très mal placé pour produire une telle demande. En effet, **Le Président Jovenel MOÏSE** étant indexé dans les rapports d'audit de la **CSCCA**, il doit s'abstenir de faire une quelconque déclaration dans le dossier PetroCaribe, car toute intervention de sa part sera très mal reçue et perçue par les citoyens-nes et par l'opinion publique.

Deuxième Considération :

Le principe d'une coopération technique et judiciaire pourrait être nécessaire dans le dossier PetroCaribe. Mais le Chef de l'Etat a outrepassé ses droits. **ECC** estime qu'une demande de coopération technique, à travers une contre-expertise d'une institution haïtienne faisant partie du système d'intégrité des comptes publics pourrait provenir d'un **Tribunal** dans la réalisation de l'instruction judiciaire proprement dite et dans le cadre d'une ordonnance judiciaire. Une telle sollicitation doit cependant être fondée, pertinente et justifiée. Faut-il donc rappeler au **Chef de l'Etat** que des plaintes sont déjà devant le Juge d'Instruction, qu'il y a donc lieu d'attendre que le **Juge** se prononce.

Troisième Considération :

En produisant cette demande, le Président de la République porte atteinte au respect des institutions haïtiennes. La déclaration au **Miami Herald de Monsieur Jovenel MOÏSE** affecte la crédibilité de la **CSCCA** et du Sénat de la République qui a sélectionné ses membres. Le Président a par conséquent porté un coup dur à la dignité même du peuple haïtien.

CARDH

Centre d'Analyse et de Recherche en
Droits de l'Homme

CEDH

Centre œcuménique des Droits de
l'Homme

CE-JILAP

Commission Episcopale Nationale Justice
et Paix

CONHANE

Conseil Haïtien des Acteurs Non Etatiques

CRESFED

Centre de Recherche et de Formation
Economique et Sociale pour le
Développement

PAJ

Programme Pour une Alternative de
Justice

RNDDH

Réseau National de Défense des Droits
Humains

SKL

Saint Karl Lévêque

Quatrième Considération :

Le Président de la République se contredit et tente d'engager le dossier PetroCaribe dans l'arène politique. En effet, le ***Chef de l'Etat Haïtien***, en s'introduisant dans le dossier PetroCaribe qui se trouve par devant le ***Juge d'Instruction*** veut en faire un dossier hautement politique.

Ensemble Contre la Corruption condamne la déclaration du Président Jovenel MOÏSE et, tout en la rejetant en bloc rappelle au ***Chef de l'Etat*** qu'il est de son devoir de conserver sa sérénité et sa lucidité, de respecter l'indépendance des trois (3) pouvoirs, de se plier au principe consacrant leur séparation, et de ne pas empiéter sur le fonctionnement des institutions publiques dans l'accomplissement de leurs missions.

En outre, ***Ensemble Contre la Corruption rappelle à l'Organisation des Etats Américains (OEA) que ses attributions sont clairement définies dans sa Charte (réformée par le Protocole dit "Protocole de Buenos Aires", signée le 27 février 1967). Elle ne peut pas se substituer à une institution nationale qui fait son travail conformément à la loi.***

Ensemble Contre la Corruption appelle tous les secteurs du pays, les citoyen-nes, les associations de la société civile, les PetroChallengers à rester vigilants et mobilisés dans leur droit d'exiger la reddition des comptes de la part des ordonnateurs publics sur la gestion des fonds PetroCaribe, la poursuite par devant les tribunaux de tous ceux et toutes celles qui ont participé à la dilapidation de ces fonds et à leur restitution.

Fait à Port-au-Prince, Haïti le 17 Juillet 2019